

Faire son bilan d'élue à mi-mandat

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Après les élections, le bilan de mi-mandat est l'occasion de revenir sur les engagements de campagne, et d'analyser les projets concrétisés. Cette formation offre un temps de prise de recul où l'on regarde le passé pour mieux se projeter dans l'avenir.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'élue sera en capacité de :

- Mobiliser une méthodologie pour formaliser le bilan, modéliser les réussites et le valoriser auprès des parties prenantes
- Savoir recadrer les engagements en les confrontant à la réalité
- Comprendre comment alimenter la dynamique collective en ajustant l'action

Description / Contenu

- Expression individuelle pour rappeler vos missions et actions réalisées par rapport au programme électoral.
- Evaluation rétrospective :
 - Rappel des principaux objectifs de la mandature
 - Evaluation des actions menées
 - Expliquer les échecs et capitaliser sur les succès
- Vision prospective :
 - Analyser les besoins prioritaires de la commune
 - Répondre aux besoins actuels et futurs de la population
 - Hiérarchiser les objectifs à atteindre et élaborer une stratégie de mise en oeuvre (PPI)
- Plan de communication à mi-mandat :
 - Construire un argumentaire sur les réalisations
 - Anticiper les objections, contradictions et attaques
 - Elaborer un plan de communication et choisir les messages à diffuser
 - Evoquer le rôle des organes de communication et des relations presse
 - Présenter les projets à la population en réunion publique
 - Utiliser les TIC (site, réseaux sociaux ...)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation :

Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription [DlFe](#) : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. [Nos tarifs de formation - Aric](#)
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

Modalités pédagogiques

- Méthode de questionnement
- Partage de cas concrets
- Travail en sous-groupe en intelligence collective
- Restitutions collectives
- Approche ludique

Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

THOMAS MULLER Sonia

Sonia Thomas Muller donne de l'élan aux structures (associations, entreprises, collectivités) et à ses acteurs (adhérents, salariés, dirigeants, agents et élu.e.s). Elle les accompagne pour éveiller ou révéler leurs talents et leurs potentiels, indispensables à la définition de leur projet. Attentive à préserver leur environnement, leur culture et leurs valeurs et grâce à son expérience d'élu.e, elle s'adapte avec souplesse à leur contexte et le valorise. Par une écoute active et une approche créative, elle participe à la stratégie et à la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour en faciliter sa réalisation et assurer sa réussite.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex FRANCE Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État